

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 7 JUIN 2017

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 37 Conseillers et 8 excusés.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017.

Il est accepté tel que présenté.

Le Président annonce qu'il a participé la veille au soir à une réunion des Présidents des Conseils communaux du canton, sur invitation de M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil. Elle s'est déroulée à la salle du Grand Conseil à Lausanne dans laquelle a eu lieu une présentation de M. F. Grognez de la Cour des comptes.

Suite à un audit effectué auprès de plusieurs associations de communes du canton, des recommandations en sont ressorties qui n'ont toutefois pas force de loi.

Une de ces dernières a retenu l'attention de M. O. Delacrétaz : il serait bien que les délégués de chaque association de commune fasse chaque année, ou tous les deux ans selon le fonctionnement, un rapport à l'attention des membres du législatif pour les tenir informés de l'activité au sein de l'association.

Les différents groupements intéressés par cette proposition seraient notamment EPUDHEL; les Agittes; le SDIS; les écoles, la protection civile, etc.

Ce serait également l'occasion de présenter ces associations aux personnes qui ne les connaissent pas.

1. Préavis n° 18/17 relatif aux comptes 2016 et rapport de la commission de Gestion.

Rapport de la commission lu par M. **Gilles Nagloo** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2016, tels que présentés.

Le Président, M. **O. Delacrétaz** demande à la commission de Gestion pourquoi les conclusions du rapport ne sont pas identiques à celles de la Municipalité avec chiffres à l'appui ?

M. **Gilles Nagloo** qui n'a pas rédigé le rapport, demandera à Mme Sophie Blanc-Hutmacher et l'explication sera donnée d'ici à la prochaine séance.

M. **Christophe Lanz** Syndic donne quelques explications en soulignant que l'exercice 2016 s'est terminé confortablement dans les chiffres noirs. Cela a permis des amortissements et des affectations supplémentaires à réserve spéciale.

Les comptes de revenus montrent une plus-value de CHF 936'000.- par rapport au budget.

Ils contiennent le retour sur le système de péréquation qui se monte à CHF 246'000.-. Le retour concernant l'ARASAPE de CHF 31'000.-

Notons encore les prestations de la vente d'eau à EPUDHEL pour CHF 42'000.-

Les charges sont supérieures au budget de CHF 692'000.- dû notamment à un nouveau fond de réserve sur le rattrapage de la péréquation qui se monte à CHF 120'000.-. Celui-ci servira à compenser un éventuel retour sur une autre année.

Une attribution à fond de réserve pour travaux de CHF 214'000.- à été permise par l'exercice.

Egalement un fond de réserve pour services industriels de CHF 127'000.-

Les investissements s'élèvent à 2'219'000.- pour une prévision budgétaire de plus de 4 millions. Il s'agit des décalages entre ce qui est prévu en début de législature pour sa durée et ce qui est effectivement réalisé chaque année.

L'ensemble des amortissements ordinaires ont tous pu être passés pour plus de CHF 500'000.-.

Les extraordinaires sont drastiquement suivis à l'aide du tableau dynamique comprenant leurs amortissements, investissements et subventions diverses.

La marge d'autofinancement est croissante, elle passe de CHF 720'000.- à CHF 1'140'000.-

Pas de question de la part de l'assemblée; la corroboration des comptes aura lieu en prochaine séance.

2. Préavis n° 16/17 relatif à une demande de crédit pour la réfection d'un appartement au 1^{er} étage, rue des Salines 4.

Rapport de la commission lu par Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Rémy Roulet** Municipal précise que le projet d'architecte a été fait globalement afin d'estimer les coûts. Les réflexions de la commission vont lui être transmises.

Le fait d'inclure la place de parc dans le loyer ne pose pas de problème puisque la commune étant propriétaire de l'appartement, elle pourra choisir le locataire et lui soumettre l'ensemble. Si le préavis est accepté, les travaux pourraient démarrer au mois de juillet.

M. **Gilles Nagloo** relève qu'en point 3 du préavis, apparaît dans l'estimatif "travaux de démolition avec évacuation et expertise amiante". Il demande si la présence d'amiante a été vérifiée ?

M. **Rémy Roulet** répond que non.

M. **Gilles Nagloo** rétorque que ce sera une économie s'il n'y a pas lieu, ce qui est confirmé par M. Roulet.

Sans autre question, le préavis n° 16/17 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

M. **Nicolas Rochat** Municipal annonce le nom du nouveau Commandant du SDIS du Haut-Lac en la personne de M. Yves Dubuis qui avait déjà travaillé en son sein.

Une commission ad hoc a été constituée pour sélectionner les candidats et elle s'est prononcée à l'unanimité. L'Etat Major du SDIS et la Commission consultative du feu sont satisfaits du choix de ce nouveau commandant.

M. Dubuis entrera officiellement en fonction le 1^{er} juillet.

A propos du pont d'Egraz, M. Rochat a une offre pour le remplacement qui vient de lui parvenir. Il apprécierait de pouvoir présenter un préavis en prochaine séance. Pour cela, il faut l'accord de l'assemblée et nommer une commission ce soir même.

Une bonne nouvelle côté finances : Vaud Rando qui s'occupe de la gestion des sentiers pédestres participe à hauteur de 30% pour ce type d'ouvrage.

La valeur des travaux et installations se montant à environ CHF 50'000.-, de CHF 15 à 16'000.- seraient pris en charge par Vaud Rando.

Le Président, M. **Olivier Delacrétaz** estime qu'il est important de réaliser ces travaux au plus vite étant donné qu'il emprunte régulièrement les chemins du secteur et qu'il constate que de nombreux promeneurs les utilisent également.

De plus, nous sommes bientôt en période de vacances, ce qui retarderait davantage la mise en œuvre.

M. O. Delacrétaz demande le vote de l'assemblée pour l'approbation de cette procédure et cette dernière n'y voit pas d'objection.

Il invite donc les volontaires à être membres de la commission à se manifester en fin de séance. Ils pourront de suite prendre rendez-vous avec M. N. Rochat pour la réunion de travail.

M. **N. Rochat** remercie le Conseil pour sa compréhension et sa souplesse.

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal intervient à propos du passeport vacances. La commune s'est associée avec celles de Montreux et Veytaux et peut proposer du 17 au 28 juillet des activités à la mi-journée ou journée complète.

Les inscriptions seront ouvertes dès le 13 juin via la plate-forme Internet. Les premiers inscrits seront les premiers servis.

Par rapport à "Bienvenue chez vous", le Greffe communal a envoyé 150 invitations soit une estimation de plus ou moins 350 personnes touchées. Seulement 26 personnes ont répondu et étaient présentes pour une belle soirée avec collation et fanfare.

Les jeunes de 18 ans avaient une soirée réservée, soit pour 11 citoyens. Deux seulement ont répondu dont un excusé.

Ces résultats d'intérêt ont laissé la Municipalité perplexe. Ce n'est pas faute d'avoir été attentif au jour choisi pour l'occasion, fixé à un jeudi afin d'éviter d'empiéter sur un weekend.

Toutefois, la Municipalité ne se décourage pas et fera perdurer la tradition.

Au sujet des écoles, les élèves de l'établissement scolaire du Haut-Lac bénéficieront chacun, dès la rentrée prochaine, d'un abonnement Mobilis.

M. **Rémy Roulet** informe l'assemblée que le dossier de la réfection de la route du Simplon, entre les mains de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes, division infrastructures routières a été bloqué par cette dernière car la commune n'est pas conforme sur l'ordonnance de la protection contre le bruit.

Une étude doit être mise en place pour l'assainissement du bruit routier. Cette étude est déjà mandatée et son coût déjà connu, à savoir CHF 17'000.-

Cette procédure entamée, le dossier a été débloqué et sa vitesse d'avancement reste tributaire de ce genre d'événements.

Les comptes finaux des travaux de la rue du Grammont sont en mains de M. R. Roulet qui peut annoncer CHF 269'314.-.

Le préavis portait sur un montant de CHF 338'470.- soit en conséquence, une économie de CHF 69'000.-

Les prix très favorables de la soumission de génie civil l'ont permis ainsi que la participation des services plus généreuse que prévu. De plus, la marge de 10% des divers et imprévus n'a pas été entamée.

Monsieur **le Syndic** intervient quand à lui au sujet du SDIS. Deux sinistres relativement importants ont eu lieu sur le territoire communal ces derniers temps, à savoir à la rue du Simplon et dans la forêt de la plaine. La Municipalité s'est rendue sur place, pour les deux cas et a pu interagir avec la gendarmerie, le SDIS et autres services.

Ces sinistres sont préoccupants et les enquêtes sont en cour. Pas d'information cruciale n'est revenue pour l'instant mais la Municipalité attend les rapports de gendarmerie. S'il y a lieu, des mesures seront prises pour éviter que ce genres de sinistres ne se reproduisent.

Les travaux de la station de traitement des Lizettes. Elle est maintenant équipée avec un appareillage en fonction. Les bassins de stockage ont été désaffectés et sont en eau. Les ingénieurs travaillent sur l'automatisation des lignes de traitement et les procédures.

La station de pompage et son accès direct ont été réalisés.

Des tests restent encore à faire et si tout fonctionne correctement, l'ancienne station sera mise hors service dès le 20 juin prochain.

Les finitions comme le goudronnage ou le remblayage des fouilles faites sur la route des Vernes se feront par la suite.

Des analyses bactériologiques se feront encore lundi prochain et l'analyse chimique sera effectuée après 2 ou 3 mois d'exploitation de la station.

Du point de vue financier, le budget accordé par le Conseil a été respecté avec un bénéfice probable de CHF 175'000.-. A rappeler que le budget total était de CHF 3'682'000.-

Le PPA des Vernes a vu une séance d'informations avec tous les propriétaires fonciers. L'objectif était de déterminer quelles infrastructures routières devaient être retenues entre un carrefour simple avec présélections ou un rond-point.

Le carrefour serait moins coûteux mais restrictif et le giratoire serait nettement plus onéreux mais avec plus de possibilités de développement de la zone.

Ce point doit être déterminé avant la dépose à l'examen préalable du dossier ainsi que la répartition financière.

Une séance avec la commission d'urbanisme va prochainement être programmée.

4. Divers

M. **François Divorne** Conseiller à propos du nouveau bâtiment construit à côté du collège Prés-Clos demande s'il est normal de laisser une ceinture de palplanches dans le terrain ?

M. **Christophe Lanz** répond que ces palplanches ont été installées pour stabiliser le sol et que de mémoire, il est prévu de les laisser. Elles seront par la suite recouvertes.

M. **François Divorne** rétorque que s'il y a des travaux de fouilles dans le futur, il faudra se souvenir de leur présence; cela pourra peut-être compliquer des travaux.

M. **Roland Berclaz** Conseiller remercie les membres de la Municipalité présents lors de l'incendie à la rue du Simplon ainsi que M. Schneeberger qui ont ouvert la salle de gym du collège des Salines aux sinistrés pour les abriter.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire